



SERVICE DE PROTECTION DES MINEURS

- Placement des mineurs dans les familles
- Encadrement d'enfants victimes de traite et de trafic
- Depistage de mauvais traitement infligés aux mineurs dans les écoles fréquentées par les enfants en domesticité.
- Depistage des mineurs dans les maisons de plaisance afin de prévenir la prostitution juvénile.

Mineurs Concernés :

- Enfants dont les conditions d'existence sont compromises par les difficultés d'ordre financier.
- Enfants abandonnés matériellement ou moralement
- Enfants vivant hors de leur famille.
- Enfants de rue
- Mineurs délinquants

NB: Les centres d'accueil représentent justement les structures appelées à accueillir ces enfants afin de leur inculquer une formation civique, morale et professionnelle suivant les méthodes de pédagogie curative.